



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

PROCES-VERBAL

COMITÉ TECHNIQUE

DU

2 juin 2021

État de présence

Représentants de l'administration

TITULAIRES	Qualité	Présence	Vote
Jeanne BECART	Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale		
Grégory DEBOUT	Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive	x	x
Sophie DUJARDIN-JOSEPH-FRANCOIS	Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions	x	x
Ghislain FOURNIER	Président de la commission Personnel, administration générale	x	x
Pierre NOUGAREDE	Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie	x	x

SUPPLÉANTS	Qualité	Présence	Vote
Rita DEMBLON-POLLET	Membre de la commission Personnel, administration générale		
Nicolas GIRAULT	Archéologue chargée du suivi administratif des opérations		
Corinne PETIT-GROUD	Adjointe au chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions		
Josette JEAN	Membre de la commission Personnel, administration générale	x	x
	Adjointe au directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		
		Votants : 5	

Représentants des organisations syndicales

TITULAIRES	Organisation syndicale	Présence	Vote
Aurélie SUBTIL	CGT	x	x
Thierry COUPEAU	CGT		
Gaël BECOT	Convergence syndicale		
Hervé GENINASCA	Convergence syndicale	x	x
Yves BERRY	Convergence syndicale	x	x

SUPPLÉANTS	Organisation syndicale	Présence	Vote
Olivia MAURIC	CGT		
Jean-Philippe VIOLETTE	CGT		
Sandrine LEFEVRE	Convergence syndicale	x	x
Jean-Pierre BURDET	Convergence syndicale	x	
Eric CELERIER	Convergence syndicale	x	
		Votants : 4	

Monsieur Ghislain FOURNIER ouvre la séance à 14 heures 30.

Suite au départ de Monsieur Dominique Benoit, Madame Julie SMITH reprend le secrétariat général de l'EPI.

Madame Sylvie QUERUEL, assistante au secrétariat général de l'EPI quitte ses fonctions à compter du 19 juin prochain.

Madame Julie SMITH, Secrétaire générale de l'Etablissement public interdépartemental, assure les fonctions de secrétaire de séance.

A l'invitation de Ghislain FOURNIER, Madame Aurélie SUBTIL est désignée secrétaire adjointe de séance.

ORDRE DU JOUR

* * * * *

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020
- 2) Tableau des effectifs : création et suppression de postes à temps complet et création d'emplois non permanents pour le service interdépartemental d'archéologie préventive
- 3) RIFSEEP
- 4) Relevé des suites de la séance du 8 décembre 2020
- 5) Questions diverses

Les membres du Comité technique ne formulent pas de remarques :

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour		5
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour		4
Abstention		
Contre		
⇒ AVIS FAVORABLE		

Point n°2 – Tableau des effectifs - création et suppression de postes à temps complet et création d'emplois non permanents pour le service interdépartemental d'archéologie préventive

Le service d'entretien et d'exploitation comprend encore aujourd'hui de nombreux postes vacants pour lesquels des procédures de recrutement sont en cours. Afin de pouvoir finaliser ces recrutements lorsque les postes ne peuvent être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, il est nécessaire :

- d'une part, de supprimer deux postes (un ingénieur en chef et un technicien),
- d'autre part, de créer douze postes (deux ingénieurs principaux, un ingénieur, un technicien principal de 2^{ème} classe, deux adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe et trois adjoints techniques, deux attachés et un rédacteur).

Le service interdépartemental des agréments et des adoptions dispose de plusieurs postes vacants pour lesquels des procédures de recrutement sont en cours. Afin de pouvoir finaliser ces recrutements lorsque les postes ne peuvent être pourvus par des agents titulaires, il est nécessaire :

- de créer cinq postes (un attaché, un conseiller socio-éducatif, un rédacteur, deux adjoints administratifs).

Au regard des postes créés au tableau des effectifs de l'EPI, les postes budgétaires prévus initialement dans les deux départements des Hauts-de-Seine et Yvelines sont bien évidemment gelés.

Création d'emplois non permanents pour le service interdépartemental d'archéologie préventive : (pour information)

Lorsque l'activité de diagnostic s'intensifie ou pour la réalisation d'opérations de grande ampleur, il est parfois nécessaire de recourir à des personnes recrutées en accroissement temporaire d'activité, pour une durée limitée.

Oùtre le démarrage des travaux de laboratoire consécutifs à la fouille préventive conduite à l'emplacement du futur Centre d'entraînement et de formation du club du Paris Saint-Germain à Poissy, ce sont trois diagnostics archéologiques qui doivent être menés à bien au cours du second semestre 2021, au bénéfice d'acteurs publics dont les projets d'aménagement concernent les communes d'Ablis, Achères et Châtenay-Malabry.

Une fouille préventive est également inscrite au programme de la fin d'année 2021. Elle doit accompagner la première tranche de restauration du domaine de Dampierre-en-Yvelines, avant son ouverture au grand public. Pour les besoins propres de cette intervention, des recrutements spécifiques sont indispensables. Ces derniers seront mis en œuvre si et seulement si les travaux débutent effectivement avant la fin de l'exercice budgétaire 2021.

Afin de réaliser l'intégralité de ces opérations, il est nécessaire de créer quatorze emplois non permanents d'assistants de conservation du patrimoine, à temps complet et pour une durée de quatre mois.

Les membres du Comité technique examinent le projet et formulent les remarques suivantes :

Convergence syndicale :

Les représentants du syndicat souhaite avoir une vision globale de l'organigramme de l'EPI avec l'identification des postes vacants. Une attention doit être portée au risque de sous-effectif. Ce point est partagé par la représentante du syndicat CGT.

Un des facteurs d'attractivité concerne la durée des contrats à durée déterminée, Convergence syndicale demande si un assouplissement est en cours concernant les propositions de contrats de 3 ans. La réponse est positive lorsque les vacances concernent des postes sur lesquels il existe des difficultés de recrutement.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	5
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	5	4
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n° 3 – RIFSEEP

Par délibération du 29 juin 2017, le Bureau de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine a approuvé l'instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), à compter du 1er juillet 2017, au profit des agents de l'Etablissement public interdépartemental relevant des cadres d'emplois dont les arrêtés ministériels des corps de l'Etat correspondants ont été publiés au 2 mai 2017.

Au fur et à mesure de la publication des arrêtés ministériels, l'Etablissement proposait jusqu'alors au Bureau ou au Conseil d'administration d'adopter une délibération au profit des agents visés par le texte.

Or le RIFSEEP est désormais un régime indemnitaire qui a été largement déployé dans les corps de l'Etat et, par application du principe de parité, au sein de la fonction publique territoriale. Aussi, convient-il de déployer le RIFSEEP au sein de l'EPI à tous les cadres d'emplois bénéficiant d'une équivalence avec des corps de l'Etat déjà passés au RIFSEEP, comme cela a été effectué au sein du Département des Yvelines et du Département des Hauts-de-Seine.

Il est proposé de délibérer sur des grilles de régime indemnitaire pour l'ensemble de ces cadres d'emplois, quand bien même il n'existerait actuellement pas de poste correspondant à l'EPI. Il convient en effet d'anticiper les évolutions des besoins des services et de disposer d'un régime indemnitaire exhaustif, afin de ne pas entraver les recrutements nécessaires à l'activité de l'établissement.

Les questions diverses posées par le syndicat Convergence syndicale sur le RIFSEEP sont examinées, à cette occasion :

Concernant l'impact du RIFSEEP, suite aux éléments transmis par la DRH, 22 agents sont concernés, 8 catégorie A (ingénieurs et ingénieurs principaux) et 14 catégorie B (techniciens et techniciens principaux). Un seul agent technicien est maintenu pendant les deux ans prévus et perdrait, à l'issue du maintien la somme de 11,46 €.

3 agents de catégorie A sont gagnants juste avec l'IFSE avec une somme de 98 € en moyenne.

2 agents de catégorie B sont gagnants juste avec l'IFSE avec une somme de 35,5 € en moyenne.

Au regard des simulations fournies par la DRH, les plafonds de CIA sont loin d'être atteints pour la grande majorité des agents.

Après avoir demandé des précisions sur les modalités de calcul des enveloppes pour la campagne de primes pour cette année (30€ pour 30% des agents de catégorie C et B, et 35€ pour 30% des agents de catégorie

A), les représentants des deux syndicats demandent une interruption de séance afin de déterminer leurs votes. Les représentants du syndicat Convergence Syndicale s'interrogent notamment sur la pérennité du montant de CIA pour les agents. Il leur est précisé que pour baisser le régime indemnitaire d'un agent, un rapport précisant les raisons de cette diminution doit être rédigé et l'agent doit en être informé.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour		5
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour		
Abstention		3
Contre		1
⇒	3 ABSTENTIONS/1 CONTRE	

Point n° 4 – Relevé des suites de la séance du 8 décembre 2020

Dépassement du quota d'heures supplémentaires autorisées :

Les membres du Comité technique ne formulent aucune remarque.

Point d'information : pas de vote

Point n° 5 - Questions diverses

Pour le RIFSEEP, nous rappelons que pour pouvoir prendre position (et afin de ne pas être obligés de voter défavorablement), nous devons, a minima, avoir connaissance précisément de l'impact des mesures sur les agents (par exemple et notamment : combien d'agents concernés, combien y perdent, combien y gagnent ? distribution et moyenne de ces pertes/gains). Par ailleurs et pour mémoire, nous sommes encore en attente des précisions demandées au CT du 9 décembre 2019.

Les réponses ont été apportées à l'occasion de la présentation du rapport relatif au RIFSEEP.

Dans le cadre de la construction du dialogue social, nous souhaiterions être associés en amont (lors de leur élaboration) des décisions concernant les conditions et l'organisation du travail des agents de l'EPI (et non être informés a posteriori une fois les décisions prises). Nous souhaiterions, concernant le télétravail, qu'une réflexion partagée soit engagée sur le retour d'expérience et sur l'évolution du dispositif contractuel actuel.

Les orientations des deux départements sont attendues pour pouvoir déterminer le régime de télétravail au sein de l'EPI, cela n'aurait pas de cohérence de créer ex nihilo un troisième régime de télétravail propre juste aux agents de l'EPI qui travaillent au quotidien avec leurs collègues mis à disposition par les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Nous sommes toujours dans un contexte de crise sanitaire.

Nous allons suivre les instructions de la circulaire de l'Etat, parue la semaine dernière, qui fixent les règles suivantes pour la fonction publique de l'Etat :

A compter du 9 juin : 3 jours de télétravail maximum autorisés

A compter du 1^{er} juillet : 2 jours de télétravail maximum autorisés

A compter du 1^{er} septembre : le régime de droit commun s'applique, en fonction, bien évidemment, de l'évolution de la situation sanitaire.

Il y a en outre une réflexion au sein de l'ADF à laquelle nous sommes associés pour fixer un cadre commun aux départements.

Les représentants de Convergence syndicale demande un espace de dialogue relatif aux prochaines règles relatives au télétravail, pour notamment partager le retour d'expérience des agents de l'EPI sur le télétravail. Une réunion de travail sur le sujet aura lieu au mois de septembre.

Communication de la mise à jour de la liste des agents de l'EPI avec leur adresse courriel (p.m. il a été convenue qu'elle soit effectuée 2 fois par an) ;

La mise à jour est en cours.

Possibilité de mettre à jour de manière autonome, les informations sur notre espace du site de l'EPI ;

Cela n'est pas possible techniquement.

En outre, les sites intranet du CD78 et CD92 disposent d'une page référençant les organisations syndicales présentes au sein de notre collectivité avec leurs coordonnées ainsi qu'un lien donnant accès à leur site internet (s'ils en ont un).
Les Organisations syndicales ne peuvent pas donc publier directement sur les site Intranets des Conseil Départementaux. La règle est la même pour l'EPI.

Souhait que les PV des CT et des CHSCT soient consultables sur le site intranet de l'EPI par les agents, à l'instar du CD78 et du CD92 (aujourd'hui seuls les relevés de décision sont consultables) ;

La réponse à cette demande est favorable.

Souhait de disposer d'une enveloppe, pour couvrir divers frais liés à l'exercice du droit syndical (notamment à l'instar du CD78) ;

La question a déjà été évoquée, l'EPI suit les règles mises en place au sein du Département des Hauts-de-Seine.

Les moyens matériels sont mis à disposition des syndicats sont les suivants :

- postes informatiques
- moyens d'impression
- Travaux d'impression par le service de la reprographie
- Téléphonie fixe et mobile
- Consommables et petites fournitures
- Affranchissement.

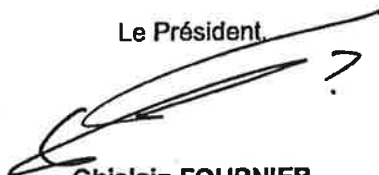
Les représentants de Convergence syndicale précisent leur demande ; il s'agit de bénéficier de moyens pour créer et développer leur propre site. La réponse ne peut pas être apportée en séance et fera l'objet d'une réponse au prochain CT.

Souhait de disposer de la liste exhaustive des panneaux d'affichage syndical de l'ensemble des sites où travaillent des agents de l'EPI.

Cette liste est d'ores et déjà déposée sur un espace partagé auquel les syndicats ont accès.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Ghislain FOURNIER remercie chacun pour sa présence et lève la séance à 15h40.

Le Président,



Ghislain FOURNIER
Président de la commission
Personnel, administration
générale

Le Secrétaire,



Julie SMITH
Secrétaire générale
de l'Etablissement public
interdépartemental

La Secrétaire adjointe,



Aurélie Subtil
CGT